



Commune de Saint Paul Cap de Joux

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 5 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le 3 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD, Michèle GUIRAUD, Zalifaou BERNÈS, Brigitte BILLOUX, Christian BELAUT.

Excusés : Carole CARNEMOLLA COUSIN, Ernest DURAND, Jean-Philippe MOULY.

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

1. *Approbation du Procès-Verbal du 24 Avril 2024*
2. Délibération : 2024-24 Modification tarif salle des fêtes.
3. Délibération : 2024-25 Modification du tarif des photocopies
4. Questions Diverses

Début de séance 20h30 –

1) Approbation du *Procès-Verbal* de la réunion du Conseil municipal du 24 Avril 2024

Monsieur le Maire propose l'approbation du *Procès-Verbal* de la séance du Conseil municipal du 24 avril 2024.
Adopté à l'unanimité des membres présents.

2) **Modification tarif salle des fêtes.**

- Vu la délibération du 25 novembre 2009 modifiant les tarifs de location de la salle des fêtes et de son annexe ;
- Vu la délibération du 1^{er} Avril 2010 modifiant les tarifs de location des salles salle des fêtes et salle St Paulaise ;
- Monsieur le Maire propose de réviser le montant de location de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** de modifier le montant de la location de la salle des fêtes, à compter du 1^{er} juillet 2024 comme suit :
 - 1) Pour les Associations dont le siège n'est pas à St Paul Cap de Joux et pour les personnes domiciliées sur la Commune :
 - 160 € par jour si la salle est rendue propre ;
 - 80 € supplémentaires pour le nettoyage après utilisation si la salle n'est pas rendue propre.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention.

3) Modification du tarif des photocopies

M. le Maire rappelle la délibération du 24 novembre 2011 fixant les tarifs des photocopies.

Considérant qu'il faut harmoniser les tarifs afin de ne pas concurrencer les commerçants du village, il propose d'instaurer le tarif suivant à compter du 10 juin 2024 pour les particuliers et les associations :

	Noir & Blanc	Couleur
Particuliers		
A4 recto	0.30 €	0.50 €
A4 recto/verso –	0.60 €	1.00 €
A3 recto	0.50 €	0.60 €
A3 recto verso	1.00 €	1.20€
Associations		
A4 recto	0.00 €	0.10 €
A4 recto/verso – A3 recto	0.00 €	0.20 €
A3 recto/verso	0.00 €	0.40 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la proposition de M. le Maire telle que présentée ci-dessus ;

Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention

Délibérations rendues exécutoire après dépôt en Préfecture et publication 20 juin 2024

4 Questions diverses

1 - Carte et informations concernant la nouvelle ligne grande vitesse

Monsieur le maire présente au conseil municipal la nouvelle ligne du Sud-Ouest. Cela permettra ainsi de désenclaver le Sud-Ouest en créant une ligne TGV.

2 - Point Elections du 09 juin 2024

Monsieur le maire rappelle que les élections Européennes auront lieu le 9 juin 2024. Les conseillers sont invités par Monsieur le Maire à se rendre dans la salle des conférences afin de voir l'agencement de celle-ci pour l'occasion. Le tour de garde du scrutin est rappelé, ainsi que les règles annoncées par la préfecture.

3 - Point sur le Pylône

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'un pylône proche d'établissements accueillants la petite enfance, le groupe scolaire, le centre de loisirs ainsi que les maisons privées ou exercent des assistantes maternelles ; Il est également inadapté au niveau du paysage et de l'utilité. Monsieur le Maire rappelle que les besoins ont été couverts. Le Conseil Municipal n'est pas contre l'installation de pylônes ; il est contre le fait de les installer n'importe où. Grâce à la compréhension du propriétaire du terrain concerné, ce projet est abandonné.

4 - Remerciements associations pour l'octroi des subventions

Les associations, Cadajoux Bio, Autabus, Ping St Paulais, le Damiatte-Saint-Paul-Basket, ainsi que la Pétanque Saint Paulaise, tiennent à remercier le Conseil Municipal pour l'octroi des subventions.

5- Courrier au Préfet concernant la baisse d'effectif à la gendarmerie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait part à monsieur le Préfet de son regret de voir les effectifs de la communauté de brigade du territoire diminués. La situation s'aggrave pendant la période estivale avec le départ de nombreux effectifs.

6- Courrier de la Dasen sur les effectifs 2024/2025

La Dasen (directrice académique des services de l'éducation nationale) a informé Monsieur le Maire que dans le cadre du plan France Ruralité ayant pour objectif de garantir un maillage scolaire équilibré sur le territoire, les autorités académiques se sont engagées à tenir informés les élus locaux des évolutions démographiques. De ce fait, le groupe

scolaire Odette et Gaston Vedel est concerné et fera l'objet d'un examen approfondi lors des travaux de préparation de la carte scolaire pour la rentrée 2025.

7- Point Personnel — Carsat (manque – 1 mois) et CNRACL (manque 2 mois)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Carsat et la CNRACL n'arrivent pas à se mettre d'accord pour la date de retraite d'un agent malgré le calcul de France Service en Janvier dernier. Afin que le dossier avance au plus vite et que l'agent ne soit pas pénalisé financièrement, il a été convenu avec les instances respectives de faire revenir le dit Agent en Contrat Déterminé de deux mois afin de satisfaire les demandes administratives.

8- MFR : Augmentation des tarifs repas cantine

Monsieur le Maire informe de la signature de la convention avec la MFR de Peyregoux qui augmente les repas de 0.10cts d'euro ttc à partir du 1^{er} septembre 2024.

Monsieur le Maire ne souhaite pas que cette répercussion de prix impacte le budget des familles et avec accord du conseil cette augmentation restera à charge de la mairie.

9- Bons alimentaires à un administré pendant 4 mois.

Afin d'aider une administrée vivant seule avec un enfant à charge se trouvant dans une situation financière difficile, la commission sociale s'est réunie en urgence et a acté une aide alimentaire sur 4 mois ; ceci lui permettrait de respecter son plan de financement concernant les frais d'électricité.

10 - Retour sur le Projet universitaire d'une administrée

Monsieur le Maire revient sur le projet d'une jeune villageoise, étudiante pour le diplôme d'éducatrice spécialisée. Elle a organisé le 25 mai 2024 un évènement avec les associations et les producteurs locaux ; projet qui visait à favoriser le lien social avec les administrés Saint Paulais. Plusieurs associations ont participé. Cet évènement très sympathique et accueillant a su mettre en avant le dynamisme de nos associations. Monsieur le Maire ainsi que les membres du conseil ont été unanimes sur le fait de renouveler l'expérience. En effet, cela permettrait aussi de mettre en avant le travail des bénévoles. Monsieur le Maire ainsi que les membres du conseil municipal félicite « notre étudiante » qui devrait valider son diplôme le 2 juin 2024.

11 Lecture courrier : Invitation « journée des femmes élues d'Occitanie le 4 Octobre

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu concernant la journée des femmes élues locales et invite nos conseillères à s'y rendre le 4 Octobre 2024 à Toulouse.

12 CCLPA – Service Petite Enfance : Journée des Familles

Madame Brigitte Billoux fait le point sur le service petite enfance et informe le conseil que la communauté des communes organise le samedi 15 juin à partir de 10h une « journée des familles » où sera proposé des animations pour les enfants, les adolescents et les familles : pêche aux canards, mini bolides, ateliers créatifs, kamishibaï, sophrologie, parcours sensoriel et moteur, concours pétanque, ainsi qu'une conférence, un concert pour les plus petits. Toutes les activités sont proposées gratuitement.

Madame Christine Valéro informe le conseil municipal que l'ouverture d'Aquaval est prévu pour le 22 Juin 2024 jusqu'au 1^{er} septembre 2024. Les trois dernières semaines de septembre, si le temps le permet, seront réservées exclusivement aux scolaires afin de pallier aux difficultés que connaît le territoire sur le « savoir nager » des enfants.

13 Syndicat de l'eau

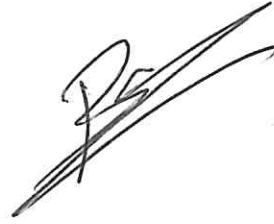
Monsieur Thierry Vialard fait le point sur la réunion du syndicat de l'eau. Depuis 14 ans les tarifs n'ont pas augmenté. La politique de travaux est bien adaptée ; l'achat de 100 litres d'eau permet la revente de 87 litres après traitement ce qui est bien au-dessus de la moyenne française. Deux grands chantiers à Saint-Paul-Cap-De-Joux viennent de se terminer. Un nouveau procédé technique permettant de ne pas multiplier les soudures est envisagé. Le syndicat a la volonté farouche de garder la compétence afin de pérenniser les structures qui fonctionnent bien. Trois cents compteurs ont pu être changés sur une année.

Monsieur le Maire fait un tour de table et s'assure que tous les sujets aient été abordés. Il lève la séance à 22h48.

Le Maire :
Laurent Vandendriessche

A handwritten signature in black ink, written over a circular official seal. The seal contains the text 'VILLE DE ...' and '01229'.

Le secrétaire de séance
Michel Belaval

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

